

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N°31/2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 24 novembre 2020

Admissions en non-valeur – 2020

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les créances présentées au conseil d'administration font l'objet d'admissions en non-valeur conformément à l'état joint en annexe de la présente délibération pour un montant total de 78 163,61 €.

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre :

Abstention : 1

Fait à Paris, le 24 novembre 2020

Le président par intérim
du conseil d'administration
de l'AEFE

Michel MIRAILLET

